DEL06_2026_09_28

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-06_2026_09_28-DE

2026_68

Modification Plan de financement du Projet de construction salle de sports d'intérieur

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, TRENIT Marc, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Jean-Pierre ALLANIC donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Nicolas WAGEBART
Vanessa VIRRION donne pouvoir à Véronique GETREAU-LE REGUER

Le secrétariat a été assuré par Carole LE STANC.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

La salle socio-culturelle, la salle Ty Er Barrez et la médiathèque accueillent différentes associations sportives pour des séances de sport d'intérieur (gym, pilate, zumba, Kenshin...) Ces pratiques sportives, qui n'ont cessé de se développer ces dernières années, représentent aujourd'hui 25 heures hebdomadaires où plus de 200 personnes viennent pratiquer ce type de sport. Les trois salles utilisées actuellement ne sont absolument pas adaptées à ces pratiques sportives et la commune se doit de pouvoir répondre à un besoin grandissant. La construction d'une salle de sport d'intérieur était prévue dans le cadre du projet de construction du gymnase qui n'a pas pu être poursuivi dans l'immédiat. Cependant, la commune souhaite pouvoir aménager un lieu adapté et permettre une pratique de ce type de sport dans les meilleures conditions. Ce lieu pourrait également devenir source de recettes pour la commune car elle pourrait être louée à des associations extérieures pour des séminaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-06_2026_09_28-DE

Par délibération en date du 2 juillet 2026, le Conseil municipal avait approuvé le Plan de financement suivant :

Plan de financement Salle de sports d'intérieur				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Maitrise d'œuvre	**39 990,00 €**	DETR/DSIL	175 563,80 €	47%
Travaux	**333 550,00 €**	PST (9 % montant travaux)	33 355,00 €	9%
Démolition - Gros œuvre	84 800,00 €	Fonds de concours AQTA 2021-2023	82 310,60 €	22%
Charpente bois	45 000,00 €			
Couverture ardoise	41 600,00 €	**Commune**	**82 310,60 €**	22%
Menuiseries extérieures	19 500,00 €			
Cloisons sèches - Isolation	24 500,00 €			
Menuiserie bois	39 250,00 €			
Revêtement des sols	10 400,00 €			
Peinture -Revêtements muraux	16 000,00 €			
Electricité - Courants forts et faibles	26 000,00 €			
Chauffage - ventilation - plomberie	26 500,00 €			
TOTAL	**373 540,00 €**		**373 540,00 €**	100%

Les résultats de l'étude de sols réalisée durant l'été démontrent la nécessité d'augmenter les dépenses de travaux prévues sur le lot 1 (Démolition Gros œuvre).

La notification de la subvention DETR accordé par l'Etat s'élève à 146 670,00 €, soit 28 893,80 € en moins que le montant sollicité. Afin de pouvoir financer ce projet, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) d'un montant de 78 698,80 €, montant supérieur à celui voté lors de la dernière séance du Conseil municipal, selon le Plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-06_2026_09_28-DE

Plan de financement Salle de sports d'intérieur				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Maitrise d'œuvre	**39 990,00 €**	DETR/DSIL	146 670,00 €	38 %
Travaux	**350 000,00 €**	PST (22 % travaux)	78 698,80 €	20 %
Démolition - Gros œuvre	101 250,00 €	Fonds de concours AQTA 2021-2023	82 310,60 €	21%
Charpente bois	45 000,00 €			
Couverture ardoise	41 600,00 €	**Commune**	**82 310,60 €**	21%
Menuiseries extérieures	19 500,00 €			
Cloisons sèches - Isolation	24 500,00 €			
Menuiserie bois	39 250,00 €			
Revêtement des sols	10 400,00 €			
Peinture -Revêtements muraux	16 000,00 €			
Electricité - Courants forts et faibles	26 000,00 €			
Chauffage - ventilation - plomberie	26 500,00 €			
TOTAL	**389 990,00 €**		**389 990,00 €**	100%

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de construction d'une salle de sport d'intérieurs, en extension de la salle socio-culturelle,

Vu le montant total estimé du projet par le Maître d'œuvre à 389 990 € HT,

Considérant que la commune souhaite réaliser une salle de sport destinée à la pratique des sports d'intérieur,

Considérant que l'opération nécessite d'arrêter un plan de financement prévisionnel afin de solliciter les subventions mobilisables de l'Etat, du département du Morbihan et de la Communauté de communes,

Considérant que la subvention sollicitée auprès de la Communauté de communes est acquise et a été notifiée à la commune,

Considérant que la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL est acquise et a été notifiée à la commune,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-06_2026_09_28-DE

Considérant que l'opération nécessite d'arrêter un plan de financement prévisionnel afin de solliciter une subvention d'un montant plus important auprès du Programme de Solidarité Territoriale (PST) du Département,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 19 voix pour et 4 voix contre, décide :

1) **D'APPROUVER** l'opération et le plan de financement comme suit :

Plan de financement Salle de sports d'intérieur				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Maitrise d'œuvre	**39 990,00 €**	DETR/DSIL	146 670,00 €	38 %
Travaux	**350 000,00 €**	PST (22 % travaux)	78 698,80 €	20 %
Démolition - Gros œuvre	101 250,00 €	Fonds de concours AQTA 2021-2023	82 310,60 €	21%
Charpente bois	45 000,00 €			
Couverture ardoise	41 600,00 €	**Commune**	**82 310,60 €**	21%
Menuiseries extérieures	19 500,00 €			
Cloisons sèches - Isolation	24 500,00 €			
Menuiserie bois	39 250,00 €			
Revêtement des sols	10 400,00 €			
Peinture -Revêtements muraux	16 000,00 €			
Electricité - Courants forts et faibles	26 000,00 €			
Chauffage - ventilation - plomberie	26 500,00 €			
TOTAL	**389 990,00 €**		**389 990,00 €**	100%

2) **DE SOLLICITER** auprès du Département du Morbihan un subvention dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) d'un montant de 78 698,80 € pour la réalisation du projet de Salle de sport d'intérieur (Extension de la salle socio-culturelle) ;

3) **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Le 29 septembre 2026

Monsieur le maire
Yann LE GALLO

